



CAS - 011 M  
C.P. - ITINERANCE  
AU QUEBEC

**MÉMOIRE  
DE LA MAISON  
D'HÉBERGEMENT  
DÉPANNAGE  
DE VALLEYFIELD  
(M.H.D.V.)  
COMMISSION DES  
AFFAIRES SOCIALES  
DOSSIER ITINÉRANCE**

# MISE EN CONTEXTE

La réalité de l'itinérance au 21<sup>ème</sup> siècle est telle que les solutions pour freiner son évolution passent par la mise en œuvre de projets innovateurs basés sur une approche globale. Il faut franchir les distances inconnues d'un nouveau chemin qui trace la voie aux changements menant vers l'inclusion sociale des personnes itinérantes.

Les individus qui se retrouvent en marge du réseau social porte en eux le poids éléphantesque d'une responsabilité qui appartient à l'ensemble de la société. Les décideurs gouvernementaux doivent soutenir le milieu communautaire en lien direct avec les personnes sans abri ou à risque de l'être afin de construire les routes et les ponts qui indiquent les directions à suivre menant à leur resocialisation.

L'idée maîtresse consiste à agir sur les «agents accélérateurs» des multiples causes d'exclusion sociale qui consomment les personnes qui aboutissent dans les ressources d'aide et d'hébergement. Ces personnes doivent se réapproprier leur identité citoyenne, l'estime d'elles-mêmes et se motiver en suivant un «itinéraire de réhabilitation» précis vers la bonne destination : une place autonome en société.

Une lutte individuelle, compartimentée n'aura aucun impact sur des personnes aux prises avec des problématiques multiples telles que l'instabilité de résidence, la dépendance aux psychotropes, le déséquilibre psychologique ou psychiatrique, etc. Il faut tenir compte d'éléments additionnels nuisibles à la réhabilitation sociale tel que la sous scolarité, l'isolement, la désaffiliation, le manque de compétences de base, l'exclusion du marché du travail et l'absence de ressources institutionnelles adaptées aux besoins spécifiques des personnes itinérantes.

La motivation première des personnes souhaitant changer leur mode de vie ne doit pas être une qui semble favoriser la société en générale, au contraire, elle doit d'abord et avant tout les avantager eux-mêmes. Il ne suffit pas de créer des endroits de «parking» pour les sans-abri, il appartient à la communauté tout entière de mettre en place des services d'aide et de soutien adaptés aux nouvelles réalités urbaines et sociales qui défavorisent une catégorie de gens en difficulté, parce qu'ils n'ont pas d'adresse civique.

# PISTES DE SOLUTIONS PRATIQUES

- Consolider le financement des organismes en place qui travaillent avec les personnes itinérantes
- Que l'on décloisonne les budgets par problématique des agences pour que les ressources d'hébergement dédiées aux personnes itinérantes puissent avoir accès au financement santé mentale, dépendance, personnes âgées, toxicomanie, jeunes, etc, en créant une «accréditation itinérance» donnant accès aux budgets existants au PSOC.
- Que le PSOC soit le programme qui gère un financement des ressources oeuvrant en itinérance et qu'un budget exclusif et spécifique y soit affecté pour répondre en priorité au besoin d'ajout en ressources humaines dans ce secteur d'activité. Ajout de ressources humaines financées par l'état.
- Utilisation des programmes d'aide à l'emploi selon des termes spécifiques aux organismes communautaires employeurs en décloisonnant la durée, le nombre de postes possibles ainsi que le taux horaire remboursable (salaire minimum insuffisant) lorsqu'il s'agit de ressource humaine oeuvrant avec la clientèle itinérante.
- Donner un mot d'ordre aux CLE pour qu'ils favorisent les emplois en intervention de proximité en ressources de première ligne.
- Reconnaissance du milieu communautaire en mettant en place des programmes de subvention durables et à long terme afin d'exposer à la population les coûts de services institutionnels versus les coûts des services communautaires, la qualité de ceux-ci ainsi que leur accessibilité.
- Mettre sur pied un programme de subventions bipartites (municipales/provinciales) qui permet aux organismes de disposer «sur le champs» de logements locatifs pour les personnes en processus de réorganisation sociale.
- Créer le «supplément au locateur mission sociale» en versant une prime aux propriétaires volontaires du privé pour impliquer celui-ci dans les mesures d'aide.
- Développer un partenariat privé/publique/municipal pour s'obliger mutuellement à construire chaque année des immeubles de logements sociaux à prix modique subventionnés par l'OMH en tenant compte du rang «ville pauvre» du palmarès national.
- Augmenter le financement disponible du volet 3 du programme accès logis dédié aux personnes à risque d'itinérance au niveau des volets 1 et 2 dédiés aux personnes âgées.

# UN RÉSEAU D'AIDE MAL EN POINT

Les organismes dédiés aux personnes itinérantes sous financés sont incapables de maintenir en emploi leurs meilleurs intervenants (es) qui sont systématiquement embauchés à plus haut salaire ailleurs dans le réseau institutionnel et communautaire.

L'utilisation des programmes d'aide à l'emploi d'une durée de 26 semaines et qui s'adressent à des personnes sans expérience en intervention impose aux ressources une instabilité du personnel permanente.

Les demandes à répétitions aux programmes fédéraux et provinciaux non récurrents qui laissent toujours planer la menace incessante de coupures de postes et d'éventuelles pertes d'emploi favorisent la migration des employés vers d'autres emplois plus sécuritaires.

L'instabilité de résidence n'est pas exclusive aux personnes itinérantes, elle existe aussi à l'intérieur des ressources communautaires en hébergement mal financées. Lorsqu'il s'agit du maintien à l'emploi et de la rétention du personnel aidant, c'est un combat bien inégal auquel on assiste impuissant.

Dans les ressources pour personnes itinérantes c'est entre de 50 et 70 % des postes en intervention qui sont non permanent faute d'argent. Une ressource d'hébergement de Valleyfield a perdu au profit du réseau pas moins de 7 intervenants (es) (sur 12) qui ont dû être remplacés en 2007-2008.

Réduire le nombre d'intervenant dans le contexte actuel de sur utilisation des ressources serait l'équivalent de priver d'eau la moitié des boyaux d'arrosage d'une équipe de pompiers sur les lieux d'un incendie majeur à circonscrire. Non seulement devons nous assurer de maintenir le personnel d'intervention au niveau actuel, mais nous devons absolument bonifier les équipes régulières d'intervention et prévoir un ajout de poste dans l'ensemble des ressources existantes.

Le personnel intervenant, la coordination, les membres de l'administration et les membres des lieux de concertation sur l'itinérance font l'image fantasmagorique d'autant d'humaines souris de laboratoire acrobates courant à toutes jambes dans la roulette-dynamo de leur cage surpeuplée pour alimenter en courant le système d'aération assurant la survie de leur mission d'aide :

**AIDER LES PERSONNES SANS ABRI À SE RECONSTRUIRE UN CHEZ EUX À EUX À L'INTÉRIEUR D'UNE SOCIÉTÉ QUI LEUR APPARTIENT AUSSI.**

La tâche qui incombe aux travailleurs en ressource d'hébergement auprès des personnes sans abri est colossale : intervenant de proximité, intervenant terrain, intervenant psychosocial, intervenant ressource, intervenant d'accompagnement ; toutes ces « appellations contrôlées » désignent les fonctions quotidiennes de ces gens dévoués.

# ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

## SUGGESTIONS PRATIQUES

*Croyez-vous que le gouvernement devrait prendre des moyens pour enrayer l'itinérance chronique ?*

L'«itinérance chronique» n'est que le résultat de l'inefficacité des moyens d'intervention en place mal adaptés aux besoins spécifiques des personnes itinérantes. Plus le temps passe, plus l'ancrage au mode de vie de l'errance urbaine devient un fonctionnement viable pour eux faute de réelles solutions de rechange.

Nous affichons de très bons résultats avec la clientèle dite «chronique» puisque de plus en plus de ces personnes s'intéressent aux volets de notre programme de réinsertion qui répond à LEUR demande de services d'aide avec des objectifs globaux et adaptés individuellement à chacun.

Une approche d'intervention «non conditionnelle» construite sur le modèle de «solutions brèves» favorise les amorces de réorganisation sociale des personnes vivant l'instabilité de résidence depuis plusieurs mois, plusieurs années.

Certaines «réparations majeures» ne peuvent s'exécuter qu'en cale sèche : il faut un temps d'intervention à court, moyen et long terme en ressources d'hébergement, car le secret d'une réinsertion réussie réside dans la complémentarité et la continuité de nos actions auprès des personnes en difficulté.

*Quelles sont les populations les plus touchées par le phénomène de l'itinérance dans votre région ?*

La réponse à cette question pourrait être ces autres questions :

Qui sont les individus les plus touchés par les dépendances au jeu, aux psychotropes ou affectives ?

Qui sont les populations les plus touchées par une défaillance ponctuelle de leur santé mentale après un deuil, une séparation ou une dépression ?

Qui sont les personnes les plus susceptibles de perdre leur lieu de résidence lorsqu'une colocation ou une cohabitation se termine ?

N'importe qui, car personne n'est à l'abri d'une vie qui dérape vraiment, mais l'élément le plus commun à ceux et celles qui se retrouvent à la rue est ; un réseau d'aide immédiat inexistant, une désocialisation de la personne. (famille, amis, connaissance)

***Pouvez-vous donner des exemples de mesures qui ont été prises au Québec ou à l'étranger et qui ont donné des résultats positifs en matière d'itinérance ?***

Sans cadre de référence, ni politique, ni financement provinciale dédiés en itinérance, il faut se tourner vers les mesures fédérales IPAC et IPLI pour trouver des projets novateurs dont les initiatives se sont avérées prometteuses et efficaces.

Les projets IPAC 1165463 et IPAC 4140430 et les projets IPLI 5047634 et IPLI 5051511 sont des exemples de projets concertés qui ont permis d'améliorer la qualité et la quantité de services disponibles pour les personnes itinérantes sur le territoire.

Cinq organismes de missions différentes (travail de rue, soupe populaire, hébergement famille, hébergement 24/72hres, hébergement de réinsertion) ont unis leurs efforts pour construire un continuum de services adaptés en aval et en amont des problématiques vécues par les personnes sans abri ou à risque de le devenir.

Prévention, repérage, référence, accueil en ressource, plan d'intervention, accompagnements et suivis, entente de relève...tout y est. Cette mise en commun des expertises propres à chacun favorise la réorganisation sociale des personnes rejointes.

Mise en fonction d'une équipe volante d'intervention terrain qui offre du temps d'intervention ponctuelle au besoin dans les ressources hôtes en soutien aux équipes d'intervention régulières pour éviter la sur utilisation et le dédoubleage inutile.

Le programme de réinsertion de la Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield obtient énormément de succès auprès des personnes utilisatrices du service d'hébergement qui inclus: le court terme (7 jrs gratuits), le moyen terme (1-30 jrs), le service transitoire (30-60 jrs), le programme 3-6 mois et l'hébergement autonome (6-18 mois). Il fonctionne de façon similaire indépendamment de l'âge, du sexe ou des problématiques identifiées en cour de séjour.

***Étant donné qu'entre 50 % et 70 % des jeunes de la rue auraient eu des contacts avec la DPJ, quelle forme d'aide les jeunes de 18 ans, qui ont cessé d'être sous la supervision des centres jeunesse devraient-ils recevoir pour éviter qu'ils se retrouvent dans la rue ?***

Inclure dans les «ateliers» et «suivis» des jeunes le programme de réinsertion de la Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield : 6 mois avant leur sortie pour qu'ils puissent être mieux préparés à vivre en logement. L'ÉVIT (équipe volante d'intervention terrain) pourrait être disponible (à l'interne et à l'externe) pour assurer ce service en lien avec les travailleurs de rue et le réseau communautaire existant.

***Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur dans votre région ?  
Si oui, sur quelle base faites-vous cette affirmation ?***

Les chiffres de fréquence d'utilisation de la Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield sont sans équivoque : de **2001 à 2002** augmentation de 15 % du nombre de personnes hébergées – de **2002 à 2003** augmentation de 693 jours d'hébergement de plus...une hausse de 83 % ! – de **2003 à 2004** augmentation de 2,270 jours d'hébergement de plus suite à l'agrandissement des lieux pour doubler la capacité d'accueil passant de 9 à 18 places – de **2004 à 2005** augmentation de 656 jours d'hébergement de plus.

Taux d'occupation de 106 % en **2006** (18 lits réguliers + 2 lits d'urgence de nuit), taux d'occupation de 110 % en **2007** avec plus de 7,000 couchers d'offerts et l'équivalent de 6,000 couchers additionnels refusés faute de places disponible.

***Quels sont les problèmes liés à la non-récurrence du financement des programmes d'aide à l'itinérance dans votre région ?***

Les ressources venant en aide aux personnes itinérantes livrent un inégal combat de bras de fer avec le ministère de la santé et des services sociaux du Québec qui ne s'est pas encore doté d'un financement dédié en itinérance alors que des milliers de personnes se retrouvent sans abri chaque année.

Le gouvernement provincial se contente d'un rôle de figurant dans l'enjeu de la lutte à l'itinérance : il est à la remorque du programme IPLI du fédéral en étant une simple courroie de transmission des montants non récurrents injectés par Ottawa.

Le temps d'intervention nécessaire à la continuité des services d'aide et d'hébergement est assuré par des projets ponctuels non récurrents qui obligent l'organisme à produire, tel une poule couveuse avec le fusil sur la tempe, des demandes de subvention à répétition sans aucune garanti de résultat.

Il suffit de savoir que 14 emplois totalisant plus de 500 heures d'intervention par semaine réparties dans 4 organismes en service direct aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir pouvaient être abolis sans avis cette année, le premier janvier 2008...à cette loterie de l'IPLI.

### ***Où les besoins de financement sont-ils le plus urgent ?***

Il faut assurer le financement suffisant pour que les organismes existant puissent être ouverts 7 jours sur 7, 24 heures par jours (exemple : le centre de transition en itinérance ouvert 4 jours semaine seulement faute de budget et l'aiguillage de Vaudreuil ouvert 3 jours semaine faute de budget)

Il faut également assurer un financement de base suffisant aux organismes d'hébergement qui accueillent les personnes sans abri pour que les conditions de travail correspondent au réalité d'aujourd'hui.

L'insuffisance des budgets de fonctionnement et la précarité des organismes ne permettent pas la rétention en emploi des meilleurs effectifs en intervention.

Pour preuve : La Maison d'hébergement Dépannage de Valleyfield en 2007-2008 a perdu pas moins de 7 intervenants (es) qui ont dû être remplacés. Faute de moyen, 3 sur appel n'avaient pas assez d'heures, une intervenante est retournée aux études et les trois autres ont été embauchés en intervention ailleurs dans le réseau où ils ont pu obtenir des taux horaires jusqu'à 40% plus élevé que les nôtres.

### ***Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les actions des organismes sont efficaces ? Quels pourraient être les critères d'efficacité ?***

Établir de façon permanente conjointement avec le RSIQ (le Réseau Solidarité Itinérance du Québec) des journées d'échanges sur la situation «à jour» de l'itinérance au Québec avec les agences partout au Québec et qu'un rapport bipartite soit rédigé à l'attention des ministères concernées sur les actions identifiées comme gagnantes sur un territoire pour l'étendre à d'autres territoires, dans d'autres villes.

Favoriser les approches d'intervention qui fonctionnent avec l'ensemble des groupes d'âge et avec l'ensemble des problématiques et poly problématiques connues.

### ***Pensez-vous que les responsables municipaux de votre région consacrent suffisamment d'efforts au phénomène de l'itinérance ?***

Dans les villes où certaines ressources d'aide et d'hébergement existent, ces organismes sont pratiquement laissés à elles-mêmes. C'est la tactique du c'est pas moi, c'est l'autre qui est responsable de votre financement. Au moins, certaines municipalités aident à la tenue annuelle de la nuit des sans abri.

Dans les villes où aucunes ressources n'existent, souvent on applique l'adage du «pas dans ma cour» et un système de «dumping policier» hors du territoire est instauré.

***De quelle manière les actions gouvernementales devraient-elles mettre l'accent sur la prévention ?***

Afin de prévenir au maximum les périodes d'errance urbaine pour n'importe quel individu à risque d'itinérance au Québec ; il faut que du temps d'intervention psychosocial soit déployé dans les ressources qui sont en contact de proximité avec ces gens. Une partie des sommes englouties dans le réseau institutionnel pour des solutions «papiers» pourrait être déplacée vers les actions concertées du milieu communautaire pour le dépistage préventif des situations problématiques.

***Quelles sont les mesures les plus prometteuses en termes de prévention de l'itinérance dans votre région ?***

Mettre sur pied des équipes volantes d'intervention terrain (ÉVIT) pour les personnes vulnérables qui fréquentent les ressources communautaires, mais aussi les accompagner dans leurs démarches de réorganisations sociales. Il faut prévenir au maximum les situations de crise afin d'éviter la perte du logement par l'ajout de temps d'intervention ciblé.

***Est-ce que l'offre de logement social avec soutien communautaire est suffisante dans votre région ?***

À quand remonte le dernier vrai chantier de construction de logements sociaux financé par les gouvernements ?

Il y a tellement de rattrapage à faire après toutes ces années d'absence de financement fédéral et provincial qu'il faudrait allouer l'équivalent des nouveaux montants conjoints investis annuellement pour l'entretien du réseau routier. Malheureusement aucun «effondrement de viaduc» ne viendra sonner l'alarme médiatique de la réelle situation du manque flagrant de logement abordable pour les plus démunis au Québec.

***Quel serait, selon vous, un résultat satisfaisant de l'action gouvernementale en matière de réinsertion sociale ?***

Augmenter le nombre de lieux d'hébergement à court, moyen et long terme dans plusieurs villes du Québec sur le modèle maison uni familiale (8 chambres ou moins), car seulement le code de construction municipale s'applique et qu'ainsi les revenus de pension assurent le budget de fonctionnement des infrastructures de la résidence.

Mettre à contribution les institutions bancaires et les caisses populaires pour avoir accès aux bâtiments et maisons des reprises de finance pour procéder rapidement à l'achat des résidences répondant aux besoins de la communauté selon la population.

Assurer un temps d'intervention sur place adéquat pour aider les personnes hébergées à amorcer une réorganisation sociale à l'aide du programme de réinsertion sociale de la Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield.

***Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance nécessite l'adoption d'une politique gouvernementale ?***

L'adoption d'une politique en itinérance semble être la seule option qui puisse réunir les différents paliers gouvernementaux, municipaux, institutionnels et communautaires autour de l'articulation commune de solutions concrètes et rapides aux problèmes complexes de l'errance urbaine au Québec.

Il faut que tous les ministères concernés soient redevables aux buts et objectifs définis dans cette politique à construire. Pour qu'elle soit efficace, le gouvernement du Québec devra faire preuve d'une grande humilité responsable et permettre que la politique en itinérance soit libellée à partir des revendications consensuelles du milieu communautaire.

***Quels devraient être les axes de cette politique ?***

Cesser la répression et la judiciarisation des personnes sans abri, reconnaître qu'ils ont le droit d'occuper l'espace public et qu'ils sont propriétaires/locataires d'un lieu commun qui appartient à tout citoyen.

Permettre aux personnes dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté d'augmenter légalement leur revenu annuel en étant exempt d'impôt de ces montants déclarés.

Garantir un logement sécuritaire, adéquat et à prix abordable. Entreprendre un grand chantier de logements sociaux et en attendant débloquer immédiatement des fonds d'état pour l'achat de maisons uni familiale pour augmenter le nombre de lieux d'hébergement communautaire.

Donner accès à la formation en milieu de travail (plateau de travail, carte de compétence) pour favoriser la réintégration à l'emploi des personnes itinérantes en processus de réinsertion. Augmenter les fonds disponibles pour les programmes d'emploi du CLE et favoriser l'accès à ces programmes aux utilisateurs des services d'aide et d'hébergement s'ils occupent un emploi dans le réseau communautaire ce qui favorise le suivi de sa réintégration à l'emploi.

Garantir l'accessibilité aux soins de santé aux personnes sans domicile fixe qui n'ont pas de médecin de famille en assurant un temps de consultation infirmier et ou médical dans les ressources d'hébergement, comme un temps de garde à l'urgence, mais en ressources de première ligne.

Reconnaître l'apport social des organismes communautaires et soutenir financièrement ces entités partenaires du réseau de la santé et des services sociaux.

***Pour s'assurer du suivi de la politique dans une perspective de concertation intersectorielle à long terme, quel type d'assise gouvernementale devrait être créé ?***

Il faut impliquer le RSIQ dans le choix des instances composant cette assise intersectorielle conjointe : représentants des groupes touchés par la politique et représentants ministériels.

***Quels moyens devraient être proposés pour favoriser la concertation entre les intervenants des différents réseaux (santé et services sociaux, habitation, justice, éducation, emploi et sécurité du revenu) ?***

Pour favoriser la concertation, le gouvernement doit exiger l'engagement écrit du respect des objectifs de la politique ( Le droit de cité, Un revenu décent, Le droit au logement, Le droit à l'éducation, Un réseau d'aide et de solidarité) par les acteurs de chacun des ministères impliqués.

Pour s'assurer de la participation et la contribution de tous les ministères ; lors de l'attribution des budgets ministériels par le conseil du trésors, un pourcentage\* des sommes totales allouées sera retenu et cumulé pour être versé dans un fond de soutien en ressources humaines exclusivement réservé aux organismes communautaires.

À l'exception du ministère de la santé et des services sociaux qui lui, doit pouvoir disposer de son propre budget «tagué» en itinérance pour financer les organismes desservant les personnes sans abri.

***Comment améliorer la formation des intervenants ?***

Lorsqu'un organisme communautaire désire donner de la formation à son équipe d'intervention, il est très difficile d'harmoniser le temps horaire versus le temps de formation et pratiquement impossible de le faire pour un organisme d'hébergement ouvert 24hres / 24, 7 jours sur sept, 365 jours par année.

Il n'est pas aisé de débarquer d'un manège en marche comme la grande roue en plein milieu du trajet prévu. Une entente de relève (exemple : équipe volante d'intervention terrain) pourrait être disponible pour assurer le service pendant les heures ou les journées de formation des équipes régulières d'interventions.

Les coûts de formation du personnel aidant en ressource communautaire oeuvrant auprès des personnes itinérantes devraient être remboursés par le gouvernement. Le sous financement des organismes nuit énormément au maintien du personnel d'intervention qui est continuellement sollicité par la clientèle utilisatrice sans pouvoir disposer du temps de réflexion pour un retour sur les notions inhérentes au difficile travail d'aide psychosociale en ressource de première ligne.

### ***Statistiques territoire Vaudreuil-Soulanges***

5.7 % des femmes accueillies à la Maison d'Hébergement Dépannage de Valleyfield proviennent du territoire de Vaudreuil-Soulanges.

3.5 % des hommes accueillis proviennent du territoire de Vaudreuil-Soulanges.

La durée moyenne des séjours est de 15.7 jours par personne.

Près de 40 % des gens accueillis proviennent de la région de Montréal et le cinquième transite par le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

Nous évaluons que 45 des 400 personnes hébergées (soit 11 %) proviennent de territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'ils obtiennent approximativement 700 jours d'hébergement à la ressource chaque année.

42 % ont entre 31 et 44 ans

31 % ont entre 18 et 30 ans

27 % ont 45 ans et plus.

Les problématiques identifiées à l'arrivée sont l'éviction de logement ou l'itinérance dans 48.5 % des cas.

Alcoolisme et toxicomanie dans 12 % des cas.

Séparation dans 12 % des cas.

Santé mentale 8 %

18 % sortent du centre de détention de Valleyfield et pour certains leur lieu de résidence est dans Vaudreuil-Soulanges.

La grande majorité (70 %) des individus ont une double problématique, souvent davantage et 25 % du total montre des signes sévères de dépendance chronique au jeu.

## ***Statistiques globales de la Maison d'hébergement Dépannage de Valleyfield***

Nous sommes le fidèle reflet de la triste réalité de l'errance urbaine en Montérégie.

Pendant que l'on croit à tort que l'itinérance est un phénomène exclusif aux grandes villes comme Montréal, nous avons accueillis plus de 350 personnes différentes et offerts plus de 7,200 couchers en 2007. Le taux d'occupation de la MHDV est de 110% et il ne s'agit pas d'une émission d'information sportive, quoi qu'à bien y penser le parallèle est quand-même édifiant. L'aide communautaire en itinérance : sport extrême? ... pourquoi pas!

Nous avons 18 lits réguliers et 2 lits d'urgence qui sont utilisés 24h/24 - 7 jours/7 et pourtant nous avons dû refuser faute de places disponibles 385 personnes, même si nous avons offerts 249 jours d'hébergement supplémentaires comparativement à l'an dernier.

Plus de la moitié des personnes hébergées (51.9%) proviennent de Salaberry-de-Valleyfield, l'autre 48.1% se divise entre Vaudeuil/Soulanges (4.4%), Huntingdon, Châteauguay, Beauharnois (10.4%) et ailleurs (33.2%). La population, sensible à la cause et bien au fait de notre existence et nos services d'hébergement mixte, a référé plus d'une personne sur trois (34.3%) soit 125 personnes, alors que (44.8%) soit 163 personnes sont arrivées à notre porte d'elles-mêmes. La détention, le CSS, la police, les ressources en toxicomanie et les centres hospitaliers ont quand à eux référés 20.8% soit 75 des 364 personnes accueillies au total.

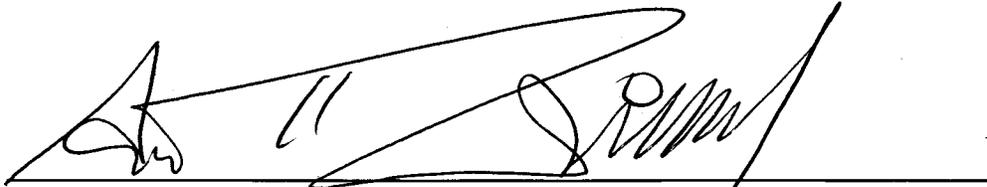
Les deux problématiques majeures identifiées à l'arrivée sont l'itinérance et l'éviction de logement, en effet 160 personnes (43.9%) ont demandé nos services en lien direct avec ses deux éléments qui furent le déclencheur de la situation de crise les menant à la rue. Il y a d'autres ramifications qui se greffent aux deux causes principales; l'alcoolisme et la toxicomanie 58 personnes (15.9%), le milieu carcéral, faute de planification de sortie fabrique des itinérants 48 personnes (13.2%), des problèmes de couples et de jeu pathologique menant à une séparation 34 personnes (9.4%) et finalement 38 personnes (10.4%) avaient des problèmes de santé mentale.

Derrière ses données statistiques par catégorie, il faut savoir que 3 personnes sur 4 (75%) souffrent de poly problématique - gambling 30% du total, santé mentale (problèmes psychologiques ou psychiatriques) 35% du total, dépendance affective et aux psychotropes (60%) du total.

Les 385 personnes refusées faute de place représentent un potentiel de plus de 6,000 jours d'hébergement supplémentaires. Les 18-30 ans représentent 32.5% des résidents(es), les 31-44 ans 37.6% et les 45 ans et plus 29.9% - au total 14% sont des femmes (50/364 personnes).

Qui sont-ils? ... Des grands-parents esseulés, des jeunes expulsés des centres jeunesse en cadeau d'anniversaire pour leurs 18 ans, des employés d'usines fermées au profit des marchés internationaux, des personnes exclues du réseau institutionnel de la santé, en somme, des gens comme vous et moi car personne n'est à l'abri d'une vie qui dérape.

<b>FEMMES / HOMMES</b>											
<b>2004</b>			<b>2005</b>			<b>2006</b>			<b>2007</b>		
FEMMES	53	13%	FEMMES	32	9%	FEMMES	64	15%	FEMMES	50	14%
HOMMES	349	87%	HOMMES	310	91%	HOMMES	358	85%	HOMMES	314	86%
TOTAL	402	100%	TOTAL	342	100%	TOTAL	422	100%	TOTAL	364	100%



---

André Couillard,  
coordonnateur de la MHDV

Pour le Conseil d'administration

Émile Duhamel, président

Michel Mercier, trésorier

Lise H. Baribeau, administratrice

Christine Deglaire, administratrice

Guylaine Sauvé, administratrice